

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL

CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

On s'abonne : A Lyon, rue St-Dominique, n° 10;
à Paris, chez M. Alexandre
MATHIEU, libraire, place de
la Bourse.

ABONNEMENTS : 15 fr. pour trois
mois ; 31 fr. pour six mois ;
60 fr. pour l'année ; hors du
dépt. du Rhône, 1 f. en sus
par trimestre.

AVIS.

MM. les Abonnés dont l'abonnement expire le 31 mai, sont priés de le renouveler, afin de ne point éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

LYON. 25 MAI 1831.

Les professions de foi sur la question de la pairie, par rapport soit à l'hérédité, soit au droit illimité concédé à la couronne de créer des pairs, sont une de celles qui paraissent en ce moment occuper davantage les électeurs et offrir aux aspirants à la députation, la pierre d'achoppement qu'ils cherchent à éviter avec le plus de prudence. M. Guizot, à Lisieux, a répondu à une interpellation à ce sujet, qu'il n'avait point suffisamment médité cette matière, qui occupe cependant une place assez importante dans notre constitution, pour avoir éveillé toute l'attention d'un homme occupé depuis quinze ans presque exclusivement de politique. M. Casimir Périer, pressé sur le même sujet par les électeurs de Troyes, leur a répondu plus évasivement encore : il pouvait arguer de sa position de ministre pour ne point s'expliquer sur la question de manière à engager le gouvernement ; il a préféré s'exprimer d'une manière générale et alléguer le danger pour un député de prendre des engagements de nature à rendre inutiles toutes les lumières qui pourraient jaillir d'une discussion parlementaire. Nous croyons que nonobstant toute l'adresse et la convenance de cette réponse, les électeurs de l'Aube insisteront de nouveau. Dans beaucoup d'autres localités, l'éveil est donné ; il a suffi, en quelques lieux, qu'un candidat se soit exprimé en faveur de l'hérédité de la pairie, pour qu'il ait été repoussé. Dans le Cher, M. Duvergier de Hauranne fils s'est franchement expliqué en faveur de la non hérédité. Il a pour concurrent M. de Tascher, fils de pair, et beau-frère de M. de Montalivet.

Lettre adressée à M. Casimir Périer par MM. Chambette et Millard, électeurs de l'arrondissement de Troyes.

Troyes, le 17 mai 1831.

Monsieur,

Pendant les quinze années qui se sont écoulées depuis la restauration jusqu'à la révolution de juillet, les libéraux n'ont eu d'autre mission que celle de surveiller le pouvoir, de lutter contre ses intentions malveillantes, de les dénoncer à l'opinion publique, et d'empêcher ainsi la réalisation d'un système qui avait pour but la destruction successive de toutes nos libertés.

Pour remplir cette mission à laquelle les libéraux se sont consacrés avec tant de courage et de persévérance, il suffisait d'avoir du patriotisme dans le cœur et de l'indépendance dans le caractère. A ce double titre, M. le ministre, vous étiez bien digne de réunir les suffrages des électeurs, et de devenir l'organe de la nation. On était certain que les séductions de la puissance ne pouvaient vous atteindre, et que vous resteriez inébranlable aux premiers rangs de l'opposition.

A cette époque, telles étaient les garanties que devait présenter un député. On les trouvait en vous, et personne ne pouvait supposer que vous y manqueriez ja-

mais. Aussi, Monsieur, lors des différentes élections dans lesquelles vous avez été nommé membre de la chambre des députés, on n'a point songé à réclamer de vous une profession de foi que votre conduite et vos discours rendaient inutile. A votre égard, le passé était pour les électeurs le gage de l'avenir ; mais aujourd'hui il n'en est plus ainsi : la lutte contre le pouvoir est terminée. Il s'agit de consolider par des institutions appropriées à nos mœurs et à nos besoins, le gouvernement que nous avons institué, et auquel nous voulons assurer de la durée, en l'appuyant sur une législation qui satisfasse les exigences légitimes qu'a dû faire naître notre glorieuse révolution. Il ne faut plus seulement s'occuper du tems actuel, mais encore du tems futur. Il est nécessaire par conséquent de faire des lois non pas seulement pour les nécessités du jour, mais aussi pour les nécessités que les jours suivants vont bientôt développer.

En un mot, l'œuvre de la législature consiste à édifier et à mettre en action un système nouveau qui doive, pour nous et pour nos enfants, fermer sans retour l'abîme des révolutions, en laissant aux idées progressives la faculté de se développer librement.

Ne vous étonnez donc pas, M. le ministre, si quelques citoyens de l'arrondissement de Troyes, réunis en comité électoral, dans la vive sollicitude qu'ils éprouvent pour le bien de leur pays, et dans l'ignorance où ils sont de vos opinions sur les questions principales qui doivent occuper la première session de la chambre des députés, vous adressent la demande de leur faire connaître le vote que vous devez émettre sur quelques-unes de ces questions.

(Ici les signataires de la lettre développent avec détail quatre questions politiques, et se résument ensuite de cette manière) :

Ces questions, au nombre de quatre, peuvent se résoudre dans les formules suivantes :

Voterez-vous en votre qualité de député, (car ce n'est qu'en cette qualité que les électeurs ont le droit de vous interroger).

- 1° Pour une pairie héréditaire ;
- 2° Pour une liste civile excédant 10 millions ;
- 3° Contre l'adjonction des capacités, sans condition d'aucun cens, dans les lois électorales, départementales et municipales ;
- 4° Contre la liberté de l'enseignement, et pour le maintien du monopole universitaire ?

Il est beaucoup d'autres questions sur lesquelles les électeurs aimeraient à recevoir des explications de la part des candidats qui aspirent à leurs suffrages ; mais les points que le comité vient de vous signaler, outre qu'ils sont ceux qui excitent dans ce moment l'intérêt le plus vif et le mieux justifié, sont aussi ceux sur lesquels il est le plus facile d'obtenir une réponse catégorique, et de recevoir des engagements positifs.

Les membres du comité électoral de l'arrondissement de Troyes, sont avec respect, M. le ministre,

Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs.

Pour le comité :

CHAMBETTE, président ; A. MILLARD, secrétaire-adjoint

CORRESPONDANCE DRAMATIQUE ET MUSICALE.

Lyon, le 25 mai 1831.

Tous les amis des arts s'affligent avec raison de l'état déplorable dans lequel se trouve l'administration de nos théâtres. Chacun a senti l'immense difficulté qui arrête des entreprises nouvelles ; on n'accuse personne, car personne n'est coupable de la ruine presque générale des théâtres de toutes nos grandes villes. Plusieurs avis ont été ouverts, permettez-moi de hasarder le mien à mon tour.

Je désirerais, sans doute, autant que qui que ce soit, au moment où l'on va nous ouvrir une salle superbe, y voir briller à-la-fois l'opéra, la tragédie, la comédie et le ballet. Tous ces genres ont entr'eux d'étroites sympathies, et il n'est pas de spectateur qui ne se plaise à leur réunion. Cependant, il est des vérités qui, toutes tristes qu'elles soient à proclamer, n'en sont pas moins de fâcheuses réalités. Il faut donc avouer qu'aujourd'hui en France, au moment où la presse multiplie à l'infini les chefs-d'œuvre de la scène française, Molière, Racine, Corneille et Voltaire ont perdu cet attrait qui charmait le public au théâtre. On ne les lit pas moins, on les admire tout autant, mais on ne veut plus les voir jouer. Qu'on se récrie tant qu'on voudra, que l'on crie au vandalisme, cela n'empêchera pas que ce ne soit là un fait qui se prouverait au besoin par le chiffre des recettes de dix théâtres de premier ordre. Il est désormais démontré que, dans l'état actuel du goût public, la comédie et la tragédie ne produisent pas ce qu'elles dépensent. S'il en est ainsi, on ne peut exiger que des particuliers se chargent, avec une certitude complète de ruine, de les offrir au public.

Nos goûts, essentiellement variables, ne sont pas fixés irrévocablement : un grand génie littéraire, un acteur d'un beau talent, qui s'inspirent l'un l'autre, peuvent réveiller en nous les souvenirs des beaux tems de la comédie française. Alors, qu'on ne soit point inquiet, la production ne serait manquer aux consommateurs,

vingt entrepreneurs pour un viendraient au-devant des désirs, des empressements du public.

Mais aujourd'hui il en est pour les administrations théâtrales comme pour toutes les autres entreprises commerciales ; il faut cesser de produire du jour qu'il y a perte à le faire. L'honneur d'une ville y serait-il pour quelque chose ? Lyon se croirait-il obligé de fabriquer des étoffes de soie s'il ne pouvait plus le faire qu'avec perte !...

Faut-il rejeter sur les comédiens le discrédit qui pèse sur la comédie ? S'il est vrai que le Théâtre-Français à Paris n'offre plus cette réunion de talents admirables qui fit ses beaux jours, nous n'avons ici, à quelques exceptions près, jamais eu une troupe beaucoup meilleure que celle que nous avons encore. Mais on peut se rappeler que, naguère, plusieurs comédies charmantes, offrant une peinture élégante et vraie des mœurs de nos jours, ont été réduites, pour tout succès, à être applaudies quand elles précédaient la Muette, la Francine ou Fra-Diavolo. Si le directeur a parfois essayé de les offrir comme sujet principal, la recette, vrai thermomètre de la faveur publique, n'a pas tardé d'amener une triste conviction que la musique seule peut faire de l'argent au Grand-Théâtre.

Le ballet, dira-t-on, n'a point perdu la faveur dont il jouissait à Lyon. C'était pendant le ballet, disaient les médisans, que les Lyonnais se recueillaient dans un profond silence, sauf à parler de leurs affaires pendant la comédie et l'opéra. Je ne crois pas que notre goût pour la danse se soit affaibli d'une manière fort sensible ; cependant on se plaît assez peu à ces ballets d'action qui traduisent gravement en pirouettes les scènes de Don Juan ou de Jocande, et je crois que le ballet ne doit être admis que comme un accessoire de la musique et du chant, qui seuls sont aujourd'hui en possession de la faveur publique tout entière. Les danseurs mettent un prix énorme à leurs engagements ; les frais de costumes pour le corps du ballet s'élèvent à des sommes considé-

Réponse de M. Casimir Périer, député de l'Aube.

Permettez-moi de m'adresser à tous les électeurs de l'arrondissement de Troyes, en répondant à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17 mai, au nom de quelques-uns d'entr'eux. Vous reconnaîtrez dans mon empressement à rendre plus générale cette réponse à une communication particulière, ma juste déférence pour MM. les électeurs.

Toutefois, c'est vous que je dois laisser parler sur ce qui me concerne personnellement ; c'est vous, Messieurs, qui voulez bien reconnaître que pendant quinze années durant lesquelles il suffisait d'avoir du patriotisme dans le cœur et de l'indépendance dans le caractère, les électeurs m'avaient jugé digne, à ce double titre, de réunir les suffrages, personne ne pouvant supposer que je manquerais jamais aux garanties que l'on trouvait en moi. Aussi, lors des différentes élections (comme vous le rappelez), on n'avait point songé à réclamer de moi une profession de foi que ma conduite rendait inutile. A mon égard, (c'est vous, Messieurs, qui me rendez cette justice), le passé était pour les électeurs le gage de l'avenir.

Quelqu'embarras que je puisse éprouver à répéter ces expressions flatteuses de votre confiance, je dois d'autant plus m'y résigner, que je me sens, comme à toutes les époques, dans les dispositions d'y répondre complètement, et que je crois pouvoir encore offrir le passé, celui d'hier comme celui d'autrefois, pour garantie de l'avenir.

Sans doute, Messieurs, vous avez raison de faire observer que les circonstances sont changées, et que, la lutte contre le pouvoir étant terminée, il s'agit de consolider le gouvernement que nous avons institué. Je serais donc bien loin de m'étonner, comme vous paraissent le craindre, que MM. les électeurs jugeassent convenable de s'assurer, par des informations, si les mêmes opinions qui ont contribué à détruire les obstacles, sont aujourd'hui en état de contribuer au maintien de nos nouvelles institutions. Mais, à cet égard surtout, j'ose croire que mon passé offre toutes les garanties ; le caractère constant de mon opposition toute constitutionnelle, doit répondre suffisamment pour moi ; et la part que je m'honore d'avoir prise à notre salutaire révolution, est un gage, sans doute, de la sollicitude dont je dois être animé, autant que qui que ce soit, pour l'affermissement des institutions qu'elle nous a données, et pour le développement de celles qu'elle nous a promises. Mes opinions ne sauraient donc être ignorées sur rien de fondamental, car elles sont écrites dans mes actions comme dans mon langage. On peut en différer, je le conçois ; mais on doit les connaître. Je n'ai rien à apprendre, sous ce rapport, à la majorité de MM. les électeurs, si elle voulait bien m'honorer encore de ses suffrages.

S'il s'agit maintenant, Messieurs, du désir que vous m'exprimez formellement de connaître le vote que je dois émettre sur les questions qui pourront être agitées durant la session prochaine, et plus spécialement sur quatre questions que vous m'indiquez, ce désir de votre part renferme une question de principes de la plus haute im-

portance ; il faut donc encore, quoi qu'il en puisse coûter à plus d'un amateur, faire subir à la troupe dansante le retranchement de quelques gros appointements, que l'on aura d'ailleurs à leur marché, si l'on annonce l'intention de s'en passer.

Il faut que je me hâte d'arriver à des chiffres pour ne pas soulever contre moi l'indignation générale. Je serai compris de gens positifs au milieu d'une génération positive.

On sait que la dernière société qui vient d'administrer nos théâtres a perdu, en deux ans, la somme énorme de trois cent mille francs. La ville ne veut plus, et surtout ne peut plus, grâce à la folle administration qui l'a ruinée, fournir une subvention capable de combler un tel déficit. Les particuliers seront encore moins disposés à faire aux plaisirs du public le sacrifice de leur fortune. Ce n'est plus chez un peuple sérieux un moyen de popularité que de faire construire des théâtres et donner des jeux publics. Un bon discours à la tribune pour la défense des intérêts du peuple, excite plus de reconnaissance qu'un million jeté en feu d'artifices ou en mât de cocagne dont le peuple ne veut plus ; ce n'est donc que par des économies que l'on peut espérer d'égaliser les recettes aux dépenses.

Si l'on supprime du prospectus la comédie et la tragédie, on obtient, par le renvoi de neuf chefs d'emplois principaux, une réduction de frais de . . . 42,000 f.

Si l'on consent à n'admettre plus le ballet que comme un accessoire de l'opéra, que l'on ne conserve que ce que l'on appelle le corps de ballet et les seconds danseurs, pour garnir le théâtre et orner les fêtes des héros triomphateurs, la suppression des six premiers sujets de la danse donne une économie de . . . 36,000 f.

Maintenant, dussai-je soulever contre moi tous les gens à préjugés et à routine, tous ceux qui s'imaginent qu'on ne saurait faire autrement qu'on a fait depuis cent ans, je me permettrai de demander si l'on croit qu'il soit nécessaire qu'un théâtre lyrique soit ouvert tous les jours. Qui ne sait que trois fois par semaine,

portance, sur laquelle je vous répondrai avec la franchise que vous me connaissez.

Les vrais principes du gouvernement constitutionnel, pour lesquels seuls j'ai soutenu 15 ans une lutte, au terme de laquelle je supporte encore pour eux un poids plus pénible que cette lutte même, s'opposent, selon moi, à des déclarations anticipées qui enchaîneraient la liberté d'examen, qui frappent d'interdit l'indépendance de la tribune; qui entraîneraient, si elles pouvaient devenir générales et systématiques, la ruine des institutions représentatives. En effet, avec des votes connus d'avance, à quoi bon les discussions des électeurs, peut contracter d'avance une conviction convenue, indépendamment des lumières que les débats y opposeraient plus tard. La mienne s'y refuse, Messieurs, au nom de la sincérité de nos institutions, au nom de la dignité du rôle de député; au nom de celle de mon caractère: et croyez bien que, sans éluder ni résoudre ces questions d'aucune manière, je ne recule que devant des engagements que je regarde comme inconstitutionnels, persuadé qu'il n'est pas permis au candidat d'un arrondissement d'enchaîner son vote comme député de France; car, après l'élection, ce titre est celui de tous les députés qui n'appartiennent plus à des localités, mais au pays.

Ce sont là des principes à consacrer encore chez nous, Messieurs, et auxquels des hommes convaincus doivent sacrifier, s'il le faut, toute considération personnelle.

Voilà, Messieurs, une réponse aussi catégorique que vous la souhaitez. Elle honore, je crois, ceux à qui on peut l'adresser et l'époque de liberté où elle devient un droit et un devoir.

N'en cherchez pas l'explication dans ma situation comme ministre, qui m'a fourni peut-être l'occasion de prouver que je savais décliner toute espèce de condition. C'est au député de Troyes que vous vous êtes adressés, c'est le député seul qui a l'honneur de vous répondre par une profession de foi que sa conscience livre au jugement de la vôtre.

Je me présenterai à MM. les électeurs de Troyes tel qu'ils m'ont connu et tel qu'ils m'ont adopté, tel que je serai toujours; heureux d'obtenir avec leurs suffrages politiques, qui m'ont toujours été aussi chers qu'honorables, leur estime personnelle qui est mon ambition et ma récompense.

Veillez en recevoir l'assurance pour votre part, et faire agréer à tous les électeurs de l'arrondissement de Troyes l'hommage de ma reconnaissance, de mon dévouement et de mon respect.

Signé CASIMIR PÉRIER,
Député de l'Aube.

A Monsieur le Rédacteur du PRÉCURSEUR.

Monsieur,

En parcourant les énormes colonnes du Temps, j'ai découvert que j'étais candidat pour la députation du département du Rhône. Le rédacteur du Temps et ses correspondants sont mal instruits. Il ne m'a été fait aucune proposition de ce genre, et je n'ai par conséquent pas accepté. Il a voulu faire une plaisanterie sur les quakers, un de mes confrères et moi; elle est digne d'un organe immoral du juste milieu. Je le remercie de m'avoir comparé à ces hommes chez lesquels un oui ou un non tiennent lieu de transactions écrites, d'actes notariés, etc., et remplacent toutes les formules sacramentelles. Je le remercie surtout de ne m'avoir pas classé parmi les ministériels, toujours méprisables, quels que soient les ministres dont ils se fassent les domestiques, parmi ces ministériels, espèce de pourceaux d'Épicure, moins aptes à faire des lois qu'à fouiller le champ du pauvre pour y déterrer les truffes dont ses maîtres s'enrichissent.

LORTET.

à très-peu d'exceptions près, malgré la réunion des trois genres, nous avons vu constamment la salle à-peu-près réduite aux abonnés et aux entrées gratuites d'obligation ou non. On a dit souvent que dans une ville où les étrangers n'affluent pas comme dans une capitale, il n'y a qu'une certaine somme affectée aux plaisirs de la scène. Chaque famille varie peu, à cet égard, dans son budget particulier. Eh bien! qu'on nous offre désormais le théâtre comme autre chose qu'une bourse, un café où l'on va par habitude et sans savoir si l'on y verra autre chose que les habitués avec lesquels on cause à haute voix pendant les morceaux les plus intéressants; quelques vieilles têtes d'abonnés manqueront sans doute à l'appel; mais en revanche on saura que chaque représentation offrira quelque intérêt, et je ne doute pas qu'en même temps qu'on diminuera les dépenses de toute l'économie faite aux jours de relâche, on n'augmente la recette des billets peu nombreux qui auraient été pris le jour où le théâtre sera fermé.

Avec ces nombreux relâches on aura des économies à faire sur le luminaire, les droits d'auteurs, les appointements des musiciens de l'orchestre, dont tous les moments sont productifs, et qui retrouveront de reste dans leurs leçons ou leurs études une fructueuse compensation; dans les salaires des choristes, des danseurs du corps de ballet, enfin, des quatre-vingts employés gages qui tous sont trop peu rétribués pour n'avoir pas une profession particulière, et qui ne souffriront nullement de cette restitution de temps qui leur sera faite contre une partie de leur appointement. Si l'on porte le produit de ces diverses réformes à deux cents francs par jour, comme il y aura cent cinquante jours de relâche, on obtiendra une somme de . . . 30,000 f.

Qui complètera une réduction de . . . 136,000 f.

On avait jugé que l'entrée au Théâtre-Provisoire pouvait obliger la ville à payer une indemnité, résultat de la différence des recettes dans un théâtre étroit et peu commode: la restitution d'une salle magnifique, éclairée d'une manière resplendissante, chauffée et ventilée avec un art infini, où les conditions acous-

COMITÉ POLONAIS.

(5^e liste de souscription.)

Une demoiselle,	10 f.
Produit d'une collecte faite à Vaise, au banquet donné à l'occasion de la fête du roi.	54 f.
Une dame,	10 f.
Les élèves de l'école normale de M. Germain, rue Buisson,	34 f. 75 c.
M. Dessaux, docteur-médecin,	12 f.
M. Ajac,	40 f.
Collecte faite chez M. Saunier, traiteur à la Guillotière,	33 f. 50 c.
Collecte faite à la suite d'un banquet tenu le 1 ^{er} mai par la garde nationale de Givors,	125 f.
M. Blanc,	5 f. 80 c.
M. Dervieux,	10 f.
M. Delhorme, sergent de voltigeurs,	10 f.
M. Flichet, caporal de voltigeurs,	20 f.
Collecte faite par le bataillon de la garde nationale de la Guillotière,	180 f.
Collecte faite au café du sieur Chapelle à Vaise,	68 fr. 50 c.
Total,	613 f. 55 c.
Toutant des 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e listes,	4,212 f. 45 c.
Total général,	4,826 f.

A M. le président du Comité polonais.

Lyon, le 20 mai 1822.

Monsieur,

Nous nous sommes cotisés, mes camarades et moi, pour envoyer cette petite somme aux défenseurs de la liberté polonaise, ne pouvant supporter l'idée d'être heureux pendant qu'ils sont dans le malheur et se battent pour une si belle cause. Nous leurs donnons tout ce que nous avons en faisant des vœux au ciel pour le triomphe de leur armées.

Vous trouverez peut-être, Monsieur le président, que cette offre est bien modique; mais elle vient du cœur, cela lui donnera un peu de prix; et d'ailleurs il y a tant d'écoliers en France qui feront comme nous, que le tout ne sera pas inutile.

C'est dans cette heureuse confiance que nous avons l'honneur d'être, etc., pour mes camarades et moi, HYP. VALMORE, Moniteur et Elève de l'Ecole royale normale de M. Germain, rue Buisson.

On nous communique la lettre suivante de M. l'abbé de La Mennais;

Juilly, le 17 mai 1851.

Monsieur,

Ce n'est pas seulement à Lyon que l'intrigue et la passion répandent sur mon compte toute sorte de bruits calomnieux. Après les jours de l'imposture, la vérité aura le sien aussi. Tout ce que je puis vous dire, c'est que sur aucun point sans exception je n'ai abandonné mes doctrines précédentes, et que je n'ai pas écrit un mot qui n'en fût une conséquence et une application rigoureuse. Ceux qui m'attaquent le savent bien, et c'est à cause de cela qu'ils m'attaquent; mais, encore une fois, la vérité aura son jour.

Recevez, etc.

F. DE LA MENNAIS.

La quête annoncée au profit des réfugiés Italiens n'aura point lieu. MM. Guérin et Millet, directeurs de la société philharmonique, nous prient de faire connaître aux personnes qui recevront des billets, que deux bassins placés à la porte recueilleront l'offrande des bienfaiteurs de l'humanité.

VARSOVIE, 12 mai.

M. Soltykowiez, membre du sénat de Cracovie, vient de mourir il y a quelques jours.

Notre Gazette d'Etat déclare dénuée de fondement la nouvelle publiée par des journaux étrangers que le gouvernement national de Pologne faisait rechercher Puszet, chef des insurgés de la Samogitie, afin de le livrer à un conseil de guerre.

liques auront été remplies, nous osons l'espérer, digne enfin en tous points des chefs-d'œuvre de notre scène, comblera facilement la légère différence qui existe entre les 136,000 fr. d'économies proposées et les 150,000 fr. perdus annuellement au Théâtre-Provisoire, dans des circonstances fâcheuses, traversées par une révolution qui affadit toujours singulièrement les jeux de la scène.

Mais je raisonne, me dira-t-on, comme si je n'avais pas supprimé la comédie et le ballet, et je suppose que l'opéra, à lui tout seul, produira autant qu'il le faisait, aidé de ces deux troupes que je raye impitoyablement des contrôles.

J'ai déjà dit que je regardais comme nulles ces recettes produites par la comédie et le ballet: les livres de la direction prouveraient peut-être que quand on n'a pu donner autre chose au public, on aurait eu plus d'avantages à fermer la porte pour ne pas brûler de l'huile, du charbon, et payer des employés improductifs. Mais quand cela ne serait pas rigoureusement vrai, si nous ne possédons qu'un genre, il sera facile, en lui consacrant les soins qui étaient auparavant fort partagés, de le porter à une perfection que nous n'avons pas encore vue. Je ne doute pas même que, bientôt arrivé à surpasser toutes les troupes lyriques de province, l'opéra lyonnais ne devienne un objet d'émulation pour les artistes qui, après des succès obtenus sur une scène justement renommée, arriveront plus facilement sur un théâtre de la capitale, objet de toutes leurs ambitions. Notre théâtre, devenu une espèce de succursale du grand-opéra, nous offrira avec de belles chances de succès tous les ouvrages des trois théâtres lyriques de Paris. Il faudra sans doute ajouter quelques mille francs aux appointements d'un chanteur distingué; mais cette obligation existe dans l'état actuel; car, en faisant jouer la comédie et le ballet, si vous n'avez pas une troupe d'opéra remarquable, la banqueroute vous attend à un intervalle plus ou moins éloigné. On sait l'influence qu'eurent sur la fortune d'un de nos directeurs les représentations de Talma: ayez une bonne troupe d'opéra et M^{me} Malibran,

Le sénat devait discuter, dans la séance du 9 mai, un projet de loi sur l'organisation de la représentation nationale dans les provinces russo-polonaises; mais comme il est question de la convocation d'une nouvelle chambre des députés, le sénat a ajourné la discussion sur cette loi importante.

MEMEL, 11 mai.

(Gazette d'Etat de Prusse.)

De nouveaux combats ont eu lieu hier entre les Russes et les insurgés lithuaniens, tant à Krottingen qu'à Dorbien. Il n'y avait que 500 Samogètes campés près de Krottingen, qui ont été mis en fuite par 90 cavaliers russes ayant une pièce de canon. A Dorbien même, le combat a été très-acharné; les Samogètes avaient sur ce point une masse de 9,000 hommes. On dit que les insurgés ont conservé leur position, et que les troupes russes sont retournées auprès de Polangen.

CONSTANTINOPLE, 25 avril.

On assure que le grand-seigneur, de plus en plus indigné contre la rébellion du pacha de Scutari, va déclarer en état de blocus tous les ports et les côtes de ce pichalik, et qu'en conséquence il va incessamment sortir du Bosphore une escadre composée d'une frégate et de cinq corvettes, pour aller croiser dans les eaux de Scutari. Il part journellement pour Andrinople des détachemens considérables de troupes régulières. Des milices de la petite Asie sont aussi en route pour se rendre, par Rodosto, à la même destination. L'armée qu'on rassemble dans la plaine d'Andrinople sera composée de 30,000 hommes, infanterie et cavalerie, avec une artillerie proportionnée. Elle sera bientôt en état d'agir contre les rebelles. La grande flotte ottomane, qui se compose de trois vaisseaux de ligne, huit frégates et douze corvettes, est toujours à l'ancre à l'Arsenal. On croit que d'ici à un mois elle sera prête à mettre en mer.

C'est le 16 avril que M. de Butenieff, ambassadeur de Russie auprès de la Porte, a eu son audience solennelle du grand-seigneur. Il était seulement accompagné du premier secrétaire de la légation et du premier drogman. Il a reçu de Sa Hautesse une tabatière ornée de brillans d'une valeur de 25,000 piastres.

L'état sanitaire de notre capitale est assez satisfaisant; par contre, nous avons reçu la fâcheuse nouvelle que la peste s'est déclarée sur les côtes de la Syrie.

PARIS, 23 MAI 1851.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

Les espérances de paix qui dans la dernière quinzaine avaient paru prendre quelque consistance, semblent aujourd'hui s'évanouir jusqu'à un certain point. On affirme bien, dans quelques hauts salons, que les affaires de Belgique ne se présentent pas sous un jour aussi alarmant pour les amis de la tranquillité de l'Europe que voudrait les présenter le parti du mouvement dans ce pays; on donne, il est vrai, comme certaine l'acceptation du prince Léopold, à des conditions qu'on prétend devoir être agréées, même sans beaucoup de difficultés; mais il s'agit toujours des prétentions de l'Autriche sur un haut patronage en Piémont, et de l'occupation immédiate, par les armées de François II, du Navarrais dont un traité secret lui assurait la possession, dans le cas où Charles-Félix mourrait sans héritiers directs.

Sans pouvoir dire d'une manière certaine quelle résistance notre cabinet prépare à opposer à ces prétentions, ni quelle insistance il trouvera d'un autre côté dans les desseins du conseil Metternich, nous croyons que, depuis hier, une nouvelle source d'embarras a surgi pour lui, et que la dissolution de la chambre pourrait bien, par suite, être reportée plus loin que le 25 mai.

M^{me} Devrient, Nourrit, Davide, Haizinger peuvent venir vous enrichir en attirant tous les amateurs de trente lieues à la ronde.

Notre troupe chantante est dispersée, dira-t-on, ce n'est pas le moment de ne compter que sur elle. Qu'on se rassure: nous n'avons perdu que ce que nous étions obligés de renvoyer. Asses de théâtres ont éprouvé une catastrophe semblable à la nôtre, je doute qu'il soit difficile de rencontrer des sujets. S'il est nécessaire, dans cette circonstance particulière, de faire des sacrifices, comptez-vous pour rien l'attrait de la salle nouvelle, que deux cent mille curieux viendront voir dans une saison ordinairement improductive! Peut-être trouvera-t-on difficile de composer quatre fois par semaine un spectacle avec l'opéra seul. Le théâtre Feydeau joue sept fois, l'Opéra et les Italiens six fois entre eux deux: les trois réper-toires, au moyen des traductions, peuvent être à notre disposition. Rien ne s'oppose encore à ce que, dans l'occasion, ainsi qu'on l'a souvent fait, on nous donne un vaudeville à la mode, une petite comédie jouée par les acteurs des Célestins. Il est certain qu'il y a souvent autant de talent dans Prud'hon, Achard, M^{lle} Hortense que dans tels acteurs de notre premier théâtre. Achard surtout peut être d'un très-grand secours au directeur qui saura tirer partie de ses brillantes dispositions. Mais il ne faut pas qu'un Trial, qu'un Laruelle ou je ne sais quel autre prétendu chef d'emploi s'oppose à ce qu'on lui confie un rôle qu'il remplirait avec son originalité, son talent et sa verve.

Enfin, je prends en considération, avec tout le monde, le sort des artistes réformés. Mais il faut le dire à leur louange, tous ou presque tous ont du talent; ils trouveront probablement de l'emploi; et si, en définitive, ils devaient en manquer, je ne comprendrais pas en économie politique cette propriété de production là où manque la consommation.

Agréez, etc.

ERRATA du feuilleton du Précurseur d'hier, 1^{re} page, 3^e colonne, ligne 14. Beaumarchais s'approchant de Clavijo, même, je te pardonne; lisez meurs, je te pardonne.



— On a reçu de St-Petersbourg, par M. Bourgoïn, la réponse de l'empereur de Russie aux dernières tentatives faites par les cabinets réunis de France et d'Angleterre, pour obtenir la pacification de la Pologne, à des conditions au moins aussi favorables pour les Polonais, que celles des traités de 1815. La réponse de l'empereur, que ces demandes, est, assure-t-on, peu satisfaisante; il ne fera point, fait-il savoir, de concessions à des sujets rebelles; et s'il avait été disposé à en faire, il n'aurait point attendu l'avis qui lui en vient de l'Occident.

Nous disons avec plaisir, à la louange de notre cabinet, que sa réplique à cette communication de M. de Nesselrode, est sur un ton ferme et digne de la France. Nous regrettons seulement qu'on n'ait pas pris plus tôt cette attitude, qui alors nous eût assuré la paix.

— On a, par voie de Londres, des lettres du 8 mai, de Lisbonne. Rien n'était fini; on attendait, disait-on, la réunion de la flotte américaine à l'escadre, pour agir. Don Miguel se prétendait tout prêt à se défendre, et se vantait de compter beaucoup sur l'appui de ses alliés les anglais. Il est certain qu'au moins il continuait à choyer les sujets de S. M. B., et à les excepter de toutes les mesures despotiques qu'il fait peser sur les autres étrangers.

— Nous avons dit que M. Guizot avait été obligé de déclarer aux électeurs de Lisieux, qu'il n'avait point signé la protestation du 27, mais au moins il s'honorait de l'avoir rédigée et écrite de sa main. Or, l'original de cette publication est restée au bureau d'un des journaux qui la publièrent le 28. Mais la publication qu'on en fit n'est pas conforme, et ce fut heureux pour l'effet de cette pièce, à l'original de M. Guizot. Beaucoup de choses en sont retranchées qui, conservées, l'auraient rendue plus molle, et telle que Charles X n'eût pu y trouver rien à reprendre s'il fût resté vainqueur dans les trois jours. Les deux pièces sont publiées aujourd'hui dans le *Temps*. On jugera du mérite qui reste à M. Guizot, qui, non-seulement n'avait point signé ce manifeste, mais qui en le copiant l'avait empreint d'une telle couleur que l'acte dans lequel il a prétendu avoir joué sa tête, aurait pu devenir presque pour lui une source de faveurs, même dans le cas où la résistance de juillet eût été vaincue.

— Plusieurs conseils-généraux des départements ont, dans leur dernière session, émis le vœu tout-à-fait digne de remarque de voir avant leur convocation une loi qui confère à ces assemblées l'investiture populaire qui, seule, peut donner autorité au mandat de ses membres.

— En même temps que le conseil-général de Toulouse supprimait l'allocation départementale précédemment accordée à l'archevêque, il votait une somme de 10,000 francs pour l'encouragement de l'instruction élémentaire.

— Des instructions vont être adressées aux maires et aux percepteurs, pour les réunions cantonales, à l'effet de procéder aux opérations préparatoires de la révision annuelle de la liste générale du jury, qui devait avoir lieu du 1^{er} au 10 juin de chaque année.

En général les listes électorales ne sont pas, par suite de la nouvelle loi, accrues dans la proportion que le gouvernement avait présentée comme résultant du système adopté. Cependant, dans quelques départements, le nombre des électeurs est presque doublé; dans l'Aube, en 1850, la liste ne comportait que 631 noms; au 22 mai 1851 les listes nouvelles comptaient 1,156 électeurs.

A Paris, le nombre des électeurs qui, en 1850, était de 10,000 environ, est aujourd'hui de 15,456. On avait prétendu qu'il dépasserait 30,000.

— Le conseil départemental de la Côte-d'Or a décidé, de son côté, que toutes les allocations accordées au clergé seraient supprimées, et qu'une médaille en or serait offerte au digne évêque, M. Raillon, comme hommage et reconnaissance des habitants de la Côte-d'Or, pour le bien qu'il a fait dans le diocèse.

— *Bruxelles, samedi 21 mai.* (Correspondance particulière.) Nous possédons enfin à Bruxelles tous les membres du congrès que le ministre des affaires étrangères avait officieusement envoyés à Londres. Cependant et malgré le comité secret tenu hier, nous sommes encore dans la plus complète incertitude, et nous ignorons si elle sera dissipée par le retour de lord Ponsomby que l'on attend ici d'un moment à l'autre; (car il n'est point arrivé comme on l'a dit ce matin). On parle toujours des conditions que le prince Léopold de Saxe-Cobourg met à son acceptation; est-il supposable raisonnablement, que le congrès dans lequel siègent des députés représentant le Luxembourg, le Limbourg, sur lequel nous avons des droits incontestables, et le pays situé sur cette même rive gauche de l'Escaut qui fit toujours partie du département de ce nom, et qui est aujourd'hui partie intégrante de la Flandre orientale, est-il supposable que le congrès prononce l'exclusion d'une partie de ses membres, en retranchant le Limbourg du territoire belge, en abandonnant aux Hollandais la rive gauche de l'Escaut? Je ne le pense pas, et je crois que nos mandataires se rappelleront la protestation énergique qu'ils firent, il y a plusieurs mois, à une série de protocoles dont le dernier ne les menaçait rien moins que du courroux de la conférence de Londres. M. Lebeau, ministre des relations extérieures, a demandé jusqu'à lundi pour faire connaître le résultat de la négociation à Londres, tentée par nos cinq commissaires, et renouée probablement par lord Ponsomby;

aussi dans le comité secret qui a eu lieu hier, aucune explication expresse n'a été donnée sur cette partie des relations diplomatiques du cabinet du régent; cependant il paraît que l'abandon proposé de la rive gauche de l'Escaut a donné à un honorable député M. Beyts, membre du comité diplomatique chargé de régler les intérêts de la république française et de la république batave, l'occasion de prouver que le département de l'Escaut comprenait les pays situés sur la rive gauche de ce fleuve, qu'aux termes de la loi fondamentale des Pays-Bas ce département faisait partie de la Belgique, et que les prétentions que la conférence de Londres élève aujourd'hui à ce sujet sont inadmissibles. Parmi les on dit qui ont circulé sur le comité secret nous accueillons celui-ci que nous avons lieu de croire fondé. M. Charles Vilain XIV aurait énergiquement protesté contre la sortie contre le parti français par M. de Gerlache dans le discours insolite qu'il prononça il y a trois jours, et qui a produit une sensation si pénible que plusieurs membres du congrès ont été le soir même de l'ouverture de cette session, déposer leur carte chez M. le général Belliard, votre ambassadeur, en lui déclarant combien ils partageaient peu l'opinion de M. le président du congrès. (Les séances du congrès et même celle d'aujourd'hui où nous venons d'entendre M. le ministre des finances présentant le budget de son département, sont sans intérêt.) On attend avec une impatience difficile à décrire les débats qui s'engageront sur la candidature du prince Léopold ou de tout autre. Nous espérons aussi que les députés obtiendront des explications de la part du gouvernement sur la distribution d'argent dont il avait une parfaite connaissance, et que M. Devaux, ministre d'état, a révélé peut-être avec une indiscretion que blâmeront ses collègues de cabinet qui ne pourront plus prétexter d'ignorance. Je puis vous donner l'assurance d'une manière positive que les travaux élevés par les Belges en regard de la citadelle ont été interrompus; mais que nos braves soldats ont quitté avec peine les nouvelles positions. Il existe dans les corps armés une effervescence difficile à décrire, et si les hostilités doivent recommencer, le signal que le gouvernement donnera sera accueilli avec enthousiasme, qui, nous l'espérons, videra toutes les questions plutôt que la diplomatie. Nous ignorons quand arrivera à Bruxelles un nouveau ministre de la guerre. Cependant un intérim dans l'administration de ce département peut nous être très-nuisible.

Le *Courier* anglais, que vous recevrez en même temps que ma lettre, vous confirmera dans cette opinion. Le prince Léopold n'accepte pas, bien que la conférence lui offre très-gracieusement notre Belgique réduite aux dimensions du protocole.

— On nous écrit de Montargis, que les mesures de vigueur prises par M. le préfet ont été couronnées d'un plein succès. Les frères qui, après l'arrivée de ce fonctionnaire, malgré la promesse qu'ils lui avaient faite, essayaient encore de remuer la population en leur faveur, ont reçu l'ordre de partir sur-le-champ, ce qui a été exécuté. En même temps le plus habile des élèves de l'école normale mutuelle d'Orléans recevait l'ordre de se rendre de suite à Montargis, où il a été installé dans l'école par M. le recteur de l'académie d'Orléans, qui a pris la parole et s'est attaché à faire sentir aux parents et aux élèves assemblés les avantages du mode d'enseignement mutuel, par lequel les enfants apprennent plus de choses et les apprennent plus vite. Les cris de *vive le préfet! vive le recteur!* ont accueilli cette allocution. Cent vingt élèves assistaient à cette séance.

Anvers, 20 mai. — Hier toute la population était en émoi; le bruit d'un nouveau bombardement s'était répandu avec une effrayante rapidité. Les uns disaient qu'il devait avoir lieu à 6 heures, d'autres à 7. D'après les renseignements que nous nous sommes procurés, voici ce qui a donné lieu à cette rumeur. C'est par une lettre, que le commandant de la station hollandaise, Koopman, a adressée à M. Ellerman, que Chassé a menacé de reprendre les hostilités, si l'on continuait les ouvrages d'attaque. L'ordre de les suspendre a été donné, et l'on a écrit à Bruxelles. Nous ne pensons pas que l'on doive s'effrayer de ces bravades de Chassé. Notre ennemi doit savoir qu'un seul coup de canon de sa part deviendrait le signal de sa perte, et que la citadelle serait le tombeau des Hollandais, qui, presque tous, cherchent à désertir pour retourner au sein de leur famille. Ils sont entièrement démoralisés.

VOYAGE DU ROI.

Havre, 21 mai. Après avoir parcouru en détail notre ville et notre port, le roi a bien voulu paraître au bal de souscription qui lui a été offert par les citoyens du Havre.

La salle improvisée a surpassé encore l'idée que tous ceux qui l'avaient vu s'élever, s'en étaient faite. C'était un palais enchanté sorti de dessous la bague d'une fée, pour recevoir un de ces rois que chérissait l'Orient et qu'ont popularisés parmi nous les *Mille et une Nuits*. Toutes les voitures de la ville ont été mises en mouvement pour transporter les toilettes nouvelles jusqu'au lieu où elles devaient briller. A neuf heures, le roi, les princes et leur escorte sont arrivés. La vue du roi a produit encore un effet électrique, et pour la première fois les voûtes élégantes et fragiles de l'édifice nouveau ont retenti du cri patriotique que l'on avait déjà répété si souvent dans la journée.

La présence de Louis-Philippe, loin d'imposer un air grave aux physionomies, a, au contraire, répandu une nouvelle gaieté dans le bal. Le duc d'Orléans a beaucoup

dansé, et les dames qui ont vu les princes de dans l'histoire, ont paru charmes de surprises de danger et quadrille avec l'héritier du trône de France, et de traverser d'un aussi joli cavalier toute l'amabilité modeste des jeunes gens qui ont leur chemin à faire. En vérité, si nos princes n'étaient pas les plus honnêtes gens de France, les patriotes auraient à trembler pour nos libertés, entraînés, bons et affectueux comme ils sont.

Vers onze heures, le roi a quitté le bal, non sans avoir salué toutes les dames qui ornaient les galeries. Il a laissé toutes les têtes dans l'enchantement. Le duc d'Orléans, en restant après le roi, a prolongé le charme. Il parcourut toutes les parties de la salle, causant avec chacun, engageant des contredanses. Il était près de minuit lorsque le prince a quitté le bal.

Aujourd'hui, à cinq heures du matin, le rappel a battu, c'était pour le départ du roi. Louis-Philippe s'est éloigné du Havre à six heures, laissant dans tous les cœurs un souvenir qui ne s'effacera jamais.

— Une autre lettre porte : Le roi a paru surtout, dans sa tournée d'hier, attacher une grande importance à visiter les travaux du port dans leurs détails principaux.

Il parcourut à pied l'espace compris entre le quai de l'île et la jetée du Sud.

Le premier objet qui ait fixé l'attention du roi, c'est la scie à réceper employée à la fondation du deuxième réservoir de l'écluse de la Barre. Il s'est fait rendre compte des détails de construction, dont il a parlé comme le ferait un homme du métier. En voyant les murs des quais, il a semblé regretter qu'ils ne fussent pas fondés sur pilotis, le terrain ne lui paraissant pas assez sûr pour fonder seulement sur un grillage, mais M. les ingénieurs ont fait observer que tous les murs des quais du Havre sont fondés sur grillage, et que, pour augmenter encore les conditions de solidité par rapport aux nouveaux quais, on leur a donné une double plate-forme et des tirans en fer.

Le roi, satisfait de tout ce qu'il voyait et de ce qu'on répondait à ses judicieuses questions, a voulu poser la première pierre du nouveau port. Procès-verbal en double expédition a été dressé de cette opération; l'une de ces expéditions a été déposée dans la pierre même, et l'autre a été remise à la mairie. Le roi a voulu tracer son chiffre avec la pointe du couteau sur la boîte de plomb qui renferme la plaque de cuivre et les pièces de monnaie à l'effigie de S. M.

Les ingénieurs ont reçu du roi pour être distribués à leurs ouvriers 1,400 f. et 200 f. pour être remis à l'un d'eux qui la veille avait eu le doigt emporté sous un mouton.

Le roi s'est servi de la truelle avec plaisir et dextérité. Il a lui-même indiqué la manière de poser la pierre. « On m'accuse, a-t-il dit, d'aimer la truelle, mais jamais je ne regretterai de l'employer à des travaux si importants et si utiles. »

Ce qui a surtout frappé le roi, c'est le grand développement des travaux, et le résultat qu'ils doivent produire pour le commerce, en faisant du Havre un port aussi complet que possible et surtout sûr et commode pour tout espèce de navigation.

AFFAIRES DE L'OUEST.

Montrevault (Vendée), 15 mai. Vendredi dernier, il nous fut rapporté que les chouans devaient entrer à Montrevault pendant la nuit; cet avertissement, bien que donné par un carliste, ne trouva aucune créance. A minuit, la patrouille de la garde nationale entend, à l'une des extrémités de Montrevault, vis-à-vis l'auberge des Trois-Russes, marcher avec précipitation; deux fois elle crie *qui vive!* sans recevoir de réponse, un troisième *qui vive!* est accueilli par deux coups de fusil. Le corps-de-garde est aussitôt prévenu de l'arrivée des chouans: l'on bat la générale; en un instant, la garde nationale est sur pied, ainsi que bon nombre de citoyens qui n'en font pas partie; tous s'embusquent, résolus de s'en rendre maîtres en les laissant pénétrer dans la ville; mais le bruit du tambour avait suffi pour les épouvanter, et les lâches avaient pris la fuite. Quelques coups de fusil se firent entendre par intervalle; c'est le signe ordinaire du ralliement adopté par les chouans. On a acquis la certitude que cette bande, divisée en deux branches, était composée de 40 hommes; on sait aussi que, quoi qu'il pût arriver, les carlistes de Montrevault devaient garder le lit pour n'être pas exposés à recevoir les balles que se proposaient de distribuer leurs dignes confrères.

Hier nous avons reçu un renfort de 60 hommes de troupes de ligne.

On lit d'ailleurs dans l'*Ami de la Charte* de Nantes: « Nous annonçons avec plaisir que les mesures de sévérité prises par l'autorité militaire obtiennent un salubre résultat: chaque jour des réfractaires s'empressent de faire leur soumission, et les retardataires rejoignent leurs corps respectifs. Nous croyons pouvoir affirmer que les derniers récalcitrants ne tarderont pas à reconnaître l'erreur dans laquelle ils ont été plongés par l'instigation de personnes influentes sur lesquelles les yeux de la police sont ouverts. »

M. le lieutenant-général Bonnet, commissaire-extraordinaire dans l'ouest, a fixé son quartier-général à Nantes, et est provisoirement logé à l'Hôtel-de-France.

— On a publié à Auxerre la note suivante, que nous croyons utile de reproduire pour faire cesser certaines alarmes.

« Plusieurs journaux ont annoncé qu'on avait trouvé près d'Auxerre une boîte contenant des boulettes incendiaires.

« Dans les premiers jours de mai, une jeune fille a, en effet, ramassé près d'un chemin, à Montboulon, ha-meau situé à une lieue d'Auxerre, une boîte qui, deux ou trois jours après, a été remise au ministère public.

« Cette boîte, haute de trois pouces et demi et dont le diamètre a environ un pouce de moins que sa hauteur, est de la forme d'un gros œuf dont les deux bouts seraient égaux. Elle contient notamment des espèces de pillules ou boulettes, d'une nature fort inflammable, et des mèches de coton imprégnées de poudre, qui paraissent évidemment destinées à s'adapter aux boulettes.

« Tout y était péle-mêle quand le ministère public en a été saisi, les habitants de Montboulon ayant d'abord fait et fait faire à leurs amis l'examen des matières inconnues.

« De telles boulettes avec leurs mèches ne pouvaient, en ce moment où toute la France s'occupe d'incendies allumés par de mystérieuses boulettes, faire naître qu'une idée, c'est qu'on possédait enfin des boulettes incendiaires, seulement le système en paraissait aussi simple que sûr dans ses effets.

« Mais il est important que tous les habitants de notre département perdent promptement les craintes qu'une telle découverte avait données.

« On a la complète certitude aujourd'hui que la boîte de Montboulon et ses boulettes n'avaient rien que de fort innocent. Cette boîte n'est autre chose qu'une bombe d'artifice. Chacun de nous a vu éclater dans les feux d'artifice de ces bombes brillantes qui répandent une pluie d'étoiles et de feu; mais les artificiers seuls connaissent la forme et la composition de ces bombes quand elles sortent des mains de l'ouvrier.

« On a tiré, en juin 1830, un feu d'artifice dans une maison de campagne à Montboulon; une bombe a été lancée; elle n'a point éclaté; on ne s'en est plus occupé.

« C'est cette bombe qui, restée inaperçue jusqu'au commencement de ce mois, a été prise pour une boîte à boulettes incendiaires. Les boulettes emmêchées sont des étoiles d'artifices.

« L'erreur était inévitable pour quiconque n'était point artificier.

« L'autorité et les citoyens doivent se féliciter maintenant que la vérité découverte éloigne la funeste pensée que nous ayons au milieu de nous une bande d'incendiaires. »

VOYAGE DU ROI.

Discours adressé au roi par le doyen des consuls étrangers, résidant au Havre.

Sire,

« Je dois à ma qualité de doyen de mes collègues l'honneur de présenter, tant en leur nom qu'au mien, à V. M., à l'occasion de son voyage au Havre, nos félicitations et nos hommages respectueux.

« Notre longue résidence dans cette ville loyale et patriotique, nous a en quelque sorte identifiés avec les sentimens et les intérêts de ses habitants.

« La politique éclairée et libérale du gouvernement de V. M., la sollicitude que V. M. a montrée pour le maintien de la paix, si essentielle au bien-être de la France et du monde entier, donnaient à V. M. un titre spécial à toute notre gratitude.

« Nous éprouvons un plaisir particulier à adresser, dans cette circonstance, la parole à un monarque qui, fier de tenir sa couronne de la volonté d'un peuple brave et généreux, met sa plus grande gloire dans l'usage qu'il fait de son pouvoir pour le bonheur de la nation qui l'a choisi pour chef.

« Puisse la Providence répandre ses faveurs sur V. M., et sur son auguste famille! »

(Le texte de la réponse de S. M., qui a été conçue dans les termes les plus gracieux, ne nous est pas encore parvenu; nous le rétablirons dans le prochain numéro.)

Réponse du roi au discours de M. le maire du Havre.

« Lorsque vos généreux et braves concitoyens accoururent au secours de la population de Paris, pour défendre avec elle nos lois, nos libertés et la Charte constitutionnelle, si déplorablement violée, je leur promis que ma première visite dans les départemens serait pour leur en témoigner ma satisfaction et la reconnaissance nationale. Toujours dévoué, comme vous, à la cause des libertés publiques, je pense, comme vous, qu'elles ne peuvent être conservées que par la stricte et sincère exécution des lois. Il était digne de la ville du Havre de manifester cette opinion, et j'en suis jadis, parce que les peuples commerçans ont toujours été à-la-fois les patriotes les plus zélés et les défenseurs les plus éclairés de la véritable liberté, et que cette opinion ne peut manquer d'exercer une heureuse influence sur ceux qui se laissent entraîner par l'exagération des théories politiques. Je vois avec plaisir que tout se calme aujourd'hui; j'espère que le rétablissement de l'ordre et la stricte exécution des lois ramènera la confiance, et que la confiance va rendre au commerce son essor et son activité. J'ai lieu d'espérer que la paix intérieure consolidera son développement, et je n'omets pour l'obtenir, aucun effort compatible avec notre honneur et notre indépendance nationale: car si jamais ils étaient attaqués ou compromis, je reprendrais les armes de ma jeunesse, et je combattrais encore pour ma patrie, comme j'ai eu le bonheur de le faire à Jemmapes et à Valmy. »

Réponse du roi au discours de M. le président du tribunal de commerce.

« J'ai cru depuis long-tems que ce que la France voulait avant tout, c'était l'ordre légal, parce qu'il est à-la-fois la meilleure garantie de la liberté et de l'ordre public. Il n'y a de véritable liberté que celle qui s'appuie sur les lois. Que les lois soient bonnes et bien observées, et les hommes seront libres et heureux. C'est l'espoir de procurer à la France ces avantages qui m'a fait entreprendre la grande tâche à laquelle j'ai été appelé par le vœu national. C'est ce vœu qui m'y a déterminé, et je ne puis vous exprimer combien et à quel point je suis touché des manifestations que j'en reçois dans ce voyage. L'ordre, en se rétablissant, ramène la confiance: nous recueillons déjà les fruits qu'il produit. J'espère que le commerce du Havre va reprendre son activité; son développement accroîtra dans la même proportion tout le commerce de la France. J'ai lieu d'espérer que la consolidation de la paix extérieure nous assurera celle de ces grands avantages, et c'est

l'objet de tous mes vœux. J'ai déjà eu occasion, Messieurs, d'exprimer ces sentimens à vos concitoyens lorsqu'ils sont venus partager les dangers des habitants de Paris, pour la défense des lois, de la Charte et de nos institutions, et je vous renouvelle avec bonheur l'expression de tout ce que me fait éprouver l'accueil que je reçois parmi vous. »

Réponse du roi au discours de M. le vice-président de la chambre de commerce.

« Il était difficile que la grande secousse de l'année dernière n'apportât pas quelque interruption dans les relations commerciales, par suite de l'ébranlement social qui devait en résulter. Tous mes efforts ont tendu à calmer cette crise que le commerce éprouve. Elle a commencé à s'apaiser; j'espère qu'elle le sera bientôt tout-à-fait. Lorsque le commerce aura repris toute son activité, on pourra s'occuper de procurer au pavillon français les avantages que je désire vivement lui assurer. Mon gouvernement s'efforcera de concilier nos intérêts commerciaux avec les dispositions des lois de douanes, de manière à en faire disparaître quelques vieux préjugés, qui gênent encore plus l'industrie et le commerce, qu'ils ne profitent au trésor public. »

Dieppe, le 21 mai à cinq heures du soir.

Le roi arrive à l'instant à Dieppe en parfaite santé, toujours accueilli par le même enthousiasme, toujours heureux de cet accueil touchant.

Fécamp, Saint-Valéry et Dieppe ont rivalisé de démonstrations. Le roi part ce soir pour le château d'Eu, où il doit coucher. A demain les détails.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

BELGIQUE.

Bruxelles, 21 mai.

CONGRÈS NATIONAL. — Comité secret du 20.

Les détails que nous avons pu recueillir du comité général sont très-vagues, quoique sûrs.

On dit que la discussion a été pendant quelque tems très-orageuse; qu'un membre s'est vivement opposé à ce que la séance fût secrète, que M. Lebeau a reproduit en partie les détails contenus dans son rapport, qu'il en résulte que rien n'est décidé quant à la question du Luxembourg, de Maëstricht et de la rive gauche de l'Escaut, que nos négociations avec l'étranger ne sont ni plus étendues ni plus avancées que sous l'ancien ministère; que l'on n'a que des espérances et que l'arrivée de lord Ponsomby attendu d'un instant à l'autre les confirmera ou les détruira.

Lord Ponsomby, qui était attendu hier, n'arrivera que cet après-midi. Il y aura aujourd'hui à midi réunion dans les sections et séance publique à 2 heures. (Le Belge.)

— D'après ce qui avait été convenu à la séance du 19, hier les membres du congrès se sont réunis au lieu ordinaire, pour y tenir un comité général, c'est-à-dire secret, nos députés ont été exacts au rendez-vous; à midi et demi, l'assemblée était très-nombreuse; ce qui s'y est dit, ce qui s'y est fait, nous pourrions le répéter, mais un chut!... parti d'en haut a imposé un silence absolu à tous ceux qui étaient présens. Ils ont promis, ils tiendront leur engagement. Aussi nous respecterons le vœu de la majorité. La séance s'est prolongée jusqu'à cinq heures un quart. Des groupes attendaient avec impatience à la porte du palais. Mais nos représentans, boutonnés jusqu'au menton, sortaient isolément; ils fuyaient jusqu'à leurs ombres, dans la crainte de rompre le vœu de discrétion: ainsi, aux interpellations qui les assaillaient de toutes parts, ils répondaient comme les religieux de la trappe: Frères, il faut mourir; ou: Mourir il faut, frères. (Emancipation.)

— Les affaires d'Anvers se sont arrangées aux termes de l'intervention du général Belliard et de M. White. Nos travaux ont été suspendus, et le général Chassé a laissé la lunette St-Laurent avec une simple garde de police.

AVIS.

Aux termes des statuts sociaux, et sur la demande de cinq actionnaires, MM. les actionnaires du Précurseur sont prévenus que l'assemblée générale est convoquée pour le vendredi 27 mai, à six heures précises du soir.

Traitement régulier des maladies v....., par M. THEVENARD, chirurgien-accoucheur, à Lyon, rue Lafont, n° 26, au 2°.

Arrivant de Paris, M. Thevenard qui a visité ses anciens maîtres, en a apporté des moyens précieux pour le traitement radical de ces maladies, quelque anciennes, compliquées, invétérées ou dégénérées qu'elles soient. Cette méthode est si simple que l'on peut se traiter soi-même, même en voyageant, sans se déranger de ses affaires.

Par des moyens particuliers, il purifie la masse du sang; et les maladies de la peau, telles que boutons, gales, dartres, etc., etc., sont bientôt détruites.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(7736) Par exploit de Garnoud, huissier à Lyon, en date du vingt-quatre mai mil huit cent trente-un, D^{lle} Marie Couder, veuve de François Janicot, épouse en secondes nocces de Jean-Pierre Laurent, négociant, demeurant à Lyon, rue St-Polycarpe, elle rentière, demeurant à Lyon, rue du Plat, hôtel du Palais-Royal, tutrice légale des enfans mineurs nés de son mariage avec ledit François Janicot, a formé demande en séparation de biens audit Jean-Pierre Laurent son mari, et en liquidation de ses droits dotaux, et a constitué pour son avoué, M^{re} Chambeyron, avoué exerçant en cette qualité près le tribunal civil de première instance de Lyon, y demeurant rue St-Jean, n° 34.

Pour extrait conforme. Lyon le 24 mai 1831.

Signé CHAMBEYRON.

(7739) Vendredi prochain, vingt-sept mai mil huit cent trente-un, à neuf heures du matin, sur la place Louis XVI de la ville de la Guillotière, au lieu des Brotteaux, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi consistant en sept lits garnis, deux pétrins, un four, sa porte, ses pelles et d'autres accessoires; en tables, banques, balances, rayonnages, corbeilles à pain, batterie de cuisine, etc.

(7740) Le samedi vingt-huit du courant, neuf heures du matin, sur la place du marché aux chevaux de Lyon, sis place Louis XVIII, il sera procédé à la vente des meubles et effets saisis au préjudice du sieur Ambrunt; lesquels consistent en tables, tabourets, lits, batterie de cuisine, etc. SIMON le jeune.

(7661-5) Adjudications le 26 mai 1831, à dix heures du matin, d'une maison avec un vaste hangar, à la suite de la maison rue Stella, n° 5, près de la place du Concert, et le 1^{er} juin suivant, à la même heure, d'une maison située à Lyon, rue des Farges, n° 38, et d'une maison de campagne aux Massues, près l'Aqueduc de Tassin, de la contenance d'environ 20 bicherées lyonnaises, en vignes et terres luzernières; le tout dans l'étude de M^{re} Couet, notaire à Lyon, place de la Fromagerie, n° 6, qui donnera de plus amples renseignements, et qui est chargé en outre de la vente d'un fonds de quincaillerie et nouveautés, dans l'un des meilleurs quartiers de cette ville.

(7657-3) Le lundi 30 mai 1831, à 10 heures du matin, il sera procédé, en l'étude de M^{re} Charvériat, notaire à Lyon, rue Clermont, n° 1, à la vente définitive aux enchères, au par-dessus la mise à prix de 40,000 fr., de deux domaines situés à Morgon, commune de Villie, produisant les meilleurs vins du Beaujolais, composés de bâtimens de maître et d'exploitation, caves voûtées, cuves, pressoir, jardin, cour, près, vignes et terres, le tout de la contenance de 5 hectares 57 ares, soit 125 ouvrées.

S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, à M^{re} Charvériat, notaire, ou à M. Chapuis, cours d'Herbouville, commune de la Croix-Rousse.

(7494-10) A vendre de gré à gré. Un beau domaine composé de maison de maître et vastes bâtimens d'exploitation, cour, jardin, vignes, terres et près. 22 bicherées lyonnaises de vignes sont contiguës aux bâtimens; elles sont en plein rapport. Les autres fonds dépendant du domaine et qui contiennent environ 16 bicherées, sont très-rapprochés du corps du domaine. Tous ces fonds sont de première qualité. On vendra également les cuves, pressoir et tonneaux, et tous les outils d'agriculture nécessaires à l'exploitation.

On donnera des facilités pour les paiemens. Ce domaine est situé à Curis-au-Mont-d'Or, dans une exposition des plus agréables, à dix minutes de la Saône, en face du pont suspendu qui va être établi à Neuville-sur-Saône.

S'adresser à M^{re} Rosier, notaire à Saint-Germain-au-Mont-d'Or, chargé de la vente, ou au sieur Hugues Bois, propriétaire à Curis.

(7726-2) A vendre. — Un cheval âgé de six ans propre pour la selle et la voiture, quai de la Charité, n° 155 au 2^e, ou chez le portier de la maison.

(7737) A vendre. Joli et bon cheval de selle, âgé de 8 ans, convenable pour une dame. S'adresser au Jonchay, à Anse (Rhône).

(7709-2) A vendre. Un tombereau tout neuf, avec tous les harnais. S'adresser, pour le voir, au portier, place Bellecour, n° 15.

(7697-2) Capitaux de 2, 4, 8, 10, 20, 30 et 50,000 fr. à placer à très-longs termes et sur bonnes hypothèques dans la ville ou ses environs.

S'adresser à M^{re} Rambaud, notaire à Lyon, rue St-Pierre, n° 10, chargé de la vente de plusieurs maisons dans l'intérieur de la ville, du prix de 12 à 50,000 fr.

(7728) A céder pour cause de décès. Un bail de quatre années d'un appartement de 7 pièces, au 1^{er} étage, Port-du-Roi, n° 52, pour le prix de 1,300 fr. au lieu de 1,600 fr. prix du bail. S'y adresser.

(7731) A louer à la St-Jean prochaine. Un appartement complet, composé de six pièces parquetées et boisées avec cabinet, cave et grenier, au 1^{er} étage de la maison, n° 7, rue Pisai. S'adresser au portier, et à défaut, au 2^e étage de ladite maison.

(7733) A louer. Un fonds de café, meublé. S'adresser chez M. Boissat, rue Godefroy, n° 7, aux Brotteaux. Nota. On louerait le magasin qui est également convenable pour un autre état.

(7498-7) A louer dans un vaste clos bien ombragé, de jolis appartemens bien meublés et bien décorés près le Rhône et le pont d'Oullins: l'on trouvera tous les agrémens que l'on peut désirer à la campagne. S'adresser à l'hôtel des Courriers, rue St-Dominique.

(7715-2) A louer. Appartement de 4 pièces bien agencées au 3^e étage, ayant son entrée par le quai St-Antoine, n° 35, et la rue de la Monnaie, n° 6. On céderait une suite de bail pour 1, 4 ou 7 ans. Plus un autre appartement de 3 pièces agencées à neuf, au 1^{er} étage, port du Temple, n° 43, en face le pont Volant. S'adresser, pour l'un et l'autre, à M. Boucier, quai St-Antoine, n° 35, au 3^e.

BOURSE DU 23

Cinq p. 0/0 cons. jous. du 22 mars 1831. 90f 80 91f 20 90f 65 91f 10.

Fin courant. 90f 80 91f 40 90f 65 91f 40.

Emprunt 1831. 91f 91f 40 91f 91f 40.

Rente de la ville de Paris de 1831, jous. de janvier. 90f 80.

Quatre 1/2 p. 0/0.

Quatre p. 0/0 au comptant. 75f 75f 74f 75 75f.

Trois p. 0/0, jous. du 23 décem. 1830. 64f 75 65f 50 64f 60 65f 50.

Fin courant. 65f 65f 55 64f 60 65f 65.

Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1831. 1635f.

Caisse hypothécaire. 545f 550f 540f 550f.

Quatre canaux. 950f.

Rentes de Naples.

Certificats Falconnet de 25 ducats, change variable, jous. de Janvier 1831. 72f 40 72f 60 72f 40 72f 60.

Fin courant. 72f 25 72f 80 72f 25 72f 80.

Rente d'Espagne, 5 p. 0/0 Cer. Franç. jous. de nov. 13f 5/4 13f 13f 1/2 13f 1/2.

Empr. royal d'Espagne, 1823, jous. de janvier 1831. 67f 1/4 67f 3/4 67f 3/4.

Rente perpét. d'Esp. 5 p. 0/0, jous. de jan. 1831. 54f 54f 1/4 54f 54f 1/4.

Espagne, 5^e série remboursable.

Empr. d'Haïti, rembours. par 25^e, jous. de juillet 1828.

J. MORIN, Rédacteur-Gérant.

LYON, imprimerie de BRENET, grande rue Mercière, n° 44.